

Discours de Javier Solana communiqué à l'Assemblée de l'UEO (3 juin 2002)

Légende: Discours de Javier Solana, secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et du Conseil de l'Union européenne (UE), du 3 juin 2002, sur la réorganisation des structures institutionnelles de l'UEO.

Source: Discours communiqué à l'Assemblée par M. Solana, Secrétaire général de l'UEO et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune du Conseil de l'Union européenne, 31 mai 2002. Document A/1790. [EN LIGNE]. [s.l.]: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, [04.07.2003]. Disponible sur http://www.assemblee-ueo.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2002/1790.pdf.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_javier_solana_communique_a_l_assemblee_de_l_ueo_3_juin_2002-fr-15a91efc-5119-462e-ad33-1965351d76db.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012



Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense

DOCUMENT A/1790

3 juin 2002

DISCOURS COMMUNIQUÉ À L'ASSEMBLÉE

*par M. SOLANA, Secrétaire général de l'UEO
et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune
du Conseil de l'Union européenne*

31 mai 2002

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je voudrais évoquer à votre intention quelques faits marquants de l'activité des organes de l'UEO au cours des six derniers mois.

1. Les activités de l'UEO à Bruxelles et à Paris

Le Secrétariat s'acquitte de manière satisfaisante et efficace de ses fonctions résiduelles :

- le bilan financier de la liquidation des biens de l'Organisation est en cours d'élaboration ;
- les mesures requises ont été prises pour faire face aux conséquences administratives et financières de la transformation de l'Institut d'études de sécurité et du Centre satellitaire de l'UEO en agences de l'Union européenne. Le Conseil a décidé, en outre, le 7 février 2002, de dissoudre son groupe Espace ;
- le regroupement à Bruxelles des archives de toute nature et leur réorganisation rue de l'Association sont sur le point d'être achevés ;
- l'organisation du Service administratif de Paris, telle que décidée par le Conseil les 26 novembre et 18 décembre 2001 a fait preuve de son efficacité sous l'autorité de M. Loutz, votre Greffier adjoint pour l'administration et les finances. Je voudrais vous redire, ici, Monsieur le Président, ma gratitude pour l'esprit de coopération constructive dont vous avez fait preuve à cette occasion pour nous permettre de parvenir à une solution pratique autant que financièrement raisonnable. Le Conseil et l'Assemblée ont en effet tout à gagner, aujourd'hui comme à l'avenir, d'une gestion prudente et parcimonieuse des actifs de l'Organisation. C'est une exigence claire des gouvernements qui financent nos budgets respectifs. Ce doit être notre contribution – si modeste qu'elle soit – à l'accroissement des moyens nécessaires au développement de la PESD.

Monsieur le Président, vous avez à nouveau attiré l'attention de la Présidence espagnole sur la contribution de membres associés aux budgets de l'Organisation. Lors de sa réunion du 28 mai, le Conseil a unanimement réaffirmé sa décision du 14 juin 2001. Dois-je vous rappeler qu'aucun des 28 pays de l'UEO n'a soulevé d'objection sur les implications pratiques de cette décision. Je vous ai écrit en ce sens à la demande du Conseil.

Le dialogue institutionnel entre votre Assemblée et le Conseil s'est déroulé sans encombre sous l'égide de la Présidence espagnole. Ainsi :

- la deuxième partie du Quarante-septième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001 vous a été envoyée le 20 mars 2002 ;

- la majeure partie des réponses du Conseil aux recommandations adoptées lors de votre session de décembre vous est parvenue au début du mois de mars. Celles concernant les questions d'armement ont pu l'être fin avril ;
- enfin, des réponses ont été apportées à vos questions écrites.

En dernier lieu, le Secrétariat a continué de donner le soutien administration et financier requis aux organes de coopération en matière d'armement que sont le GAEO et l'OAE0 avec une efficacité reconnue.

2. Les activités du GAEO et de l'OAE0

Au cours des dernières semaines, la *Cellule Recherche de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale* a poursuivi ses efforts en vue de la signature d'accords de projets et de l'octroi de contrats de Recherche et Technologie. Non sans succès : de novembre 2000 à mai 2002, 35 accords et 25 contrats ont pu être signés, portant la valeur totale de l'ensemble des projets en cours à 500 millions d'euros.

La Cellule Recherche a par ailleurs apporté son soutien aux instances du GAEO en charge des mémorandums d'entente dans le domaine de la Recherche et Technologie.

Trois premiers avenants à ces mémorandums ont été signés le 16 mai 2002 par les ministres de la défense réunis à Rome avec pour objectif de :

- prolonger la validité du Mémorandum d'entente SOCRATE (*Système de coopération pour la Recherche et la Technologie en Europe*) ;
- assurer la participation de la Pologne au Mémorandum d'entente EUROPA (*Ententes européennes en matière d'organisation, de programmes et d'activités de recherche*) ;
- assurer la participation de la République tchèque et de la Pologne au Mémorandum d'entente sur les moyens d'essai et en étendre le champ d'application.

Vous vous souviendrez que, lors de sa création en tant qu'organe subsidiaire de l'UEO en novembre 1996, l'OAE0 avait été déclarée ouverte aux 13 membres du GAEO avec des droits égaux.

Par sa décision du 10 avril 2002, le Conseil de l'UEO a déclaré l'OAE0 accessible aux six nouveaux membres du GAEO désireux de participer aux activités de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale et de souscrire à son Mémorandum d'entente. L'amendement requis a donc été signé à Rome le 16 mai, y compris par quatre nouveaux participants : la Finlande, la Pologne, la République tchèque et la Suède. Pour des raisons de politique intérieure, l'Autriche et la Hongrie ont différé leur participation jusqu'à la signature d'un second amendement au Mémorandum d'entente de l'OAE0.

En ce qui concerne le GAEO, je voudrais mentionner brièvement un certain nombre de points découlant de la réunion ministérielle qu'il a tenue le 16 mai dernier à Rome, la précédente réunion remontant à novembre 2000 :

- Les ministres de la défense du GAEO ont pris note avec satisfaction du rapport présenté par les directeurs nationaux de l'armement sur des « options envisageables pour des structures européennes de l'armement », qui met en lumière les objectifs et fonctions possibles de la future coopération européenne en matière d'armement.
- Ils sont convenus que le GAEO, en tant que forum le plus large des pays européens, pourrait contribuer utilement à rapprocher au maximum les points de vue sur l'importante question de la coopération en matière d'armement.
- Les ministres ont reconnu également que les développements au sein de la PESD, de l'objectif global de l'UE et de l'Initiative sur les capacités de défense (DCI) de l'OTAN ou de ses prolongements créent une conjoncture permettant de mettre à profit les compétences du GAEO dans le domaine de la coopération européenne en matière d'armement.

- Les ministres sont donc parvenus à la conclusion que le GAEO doit être conservé en tant que forum pour les consultations politiques dans le domaine de l'armement en Europe comme pour le développement de la coopération entre les Etats membres.

Ils sont également convenus que le GAEO/OAEO devrait faire preuve de plus d'initiative dans le domaine de la coopération européenne en matière d'armement, compte tenu des développements au sein de la PESD, avec l'objectif global, et au sein de l'OTAN.

Les ministres ont, en conséquence, décidé de réexaminer l'éventail des travaux de leur structure interne. La possibilité d'attribuer des fonctions supplémentaires à l'OAEO sera également examinée.

En ce qui concerne une Agence européenne de l'armement, les ministres ont entériné le concept de processus évolutif qui en prévoit la création dès qu'un consensus politique sera obtenu. Les travaux restant à réaliser se poursuivront sous la direction des DNA.

Un dernier mot sur les futures réunions ministérielles du GAEO. Il est proposé qu'elles aient lieu une fois par an pour conclure un cycle d'activités et définir des orientations ou bien qu'elles coïncident avec le changement de présidence, ce qui n'exclut pas la tenue de réunions ministérielles en cas de besoin.